

Pour avancer vers l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes,

EXIGEONS ENSEMBLE LA REVALORISATION DES MÉTIERS ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES DANS TOUS LES SECTEURS PROFESSIONNELS FÉMINISÉS.

Pour combattre les inégalités de la vie active et en retraite, il nous faut aussi :

- l'égalité salariale par le **rattrapage** des écarts de salaires et de retraites entre femmes et hommes dans tous les secteurs professionnels
- le **développement de la mixité** dans tous les secteurs professionnels, qui ne pourra qu'être favorisé par l'augmentation des salaires
- le **développement de l'emploi pour les femmes et les jeunes**
- l'accès pour toutes et tous à des **emplois à temps plein, stables et qualifiés**
- la **transformation de tous les emplois précaires en CDI et des contrats partiels en temps complet** pour celles et ceux qui le souhaitent
- le **droit à une évolution de carrière** et à une **formation professionnelle** continue rémunérée et qualifiante sur le temps de travail
- une réelle **reconnaissance des métiers** par la validation de l'expérience professionnelle, des qualifications, des certifications et des diplômes acquis tout au long de la vie
- une réelle **prise de compte de la pénibilité** des métiers féminisés

Pour favoriser le partage entre femmes et hommes de l'éducation des enfants, de l'aide aux personnes dépendantes de l'entourage et des tâches domestiques, il nous faut aussi :

- une réelle **réduction du temps de travail sans flexibilité** et avec embauches correspondantes
- un véritable **service public de la petite enfance** et un **service public de prise en charge des personnes dépendantes**, tous deux mixtes et de qualité.

Premiers signataires :

Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF)/ Femmes Egalité/ Maison des Femmes de Montreuil/ ATTAC/ AC !/ APEIS/ L'Appel et la Pioche/ CADAC/ Coordination Lesbienne en France/ Espace Simone de Beauvoir/ Femmes libres Radio libertaire/ Femmes Solidaires / Initiative féministe européenne (IFE) France/ La Lune/ Marche Mondiale des Femmes Paris - IdF/ Osez Le Féminisme !/ Rajfire/ Réseau féministe « Ruptures »/ Solidarité Femmes/ SOS Sexisme
CGT de Carrefour Planet Ecully/ CGT Commerce et Services/ CGT Equipement-Environnement Alsace/ FSU/ Solidaires/ UL CGT de Massy/ UL CGT de Villefranche Les Alternatifs/ EELV/ FASE/ GU/ MJCF/ NPA/ PCF/ PCOF/ PG

Contact : egalitedesalaires.maintenant@gmail.com

ÉGALITE DES SALAIRES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES...

MAINTENANT !

Pour la première fois en France, les femmes viennent de faire reconnaître très largement les inégalités de fait entre femmes et hommes dans l'emploi. Elles ont imposé cette réalité au mouvement social et aux syndicats mais aussi aux media et aux politiques, jusqu'au gouvernement qui n'a pu gommer les faits, malgré tous ses mensonges. Non seulement ces inégalités perdurent mais de plus elles s'aggravent et s'amplifient au moment de la retraite.

POURTANT LES FEMMES EN FRANCE ATTENDENT DEPUIS 1945 L'ÉGALITE DES SALAIRES.

Savez-vous que ce n'est qu'en 1945 que la notion de « salaire féminin » est supprimée dans la législation et remplacée par « À travail égal, salaire égal » ?

Savez-vous que ce n'est qu'en 1946 que le principe d'égalité des droits entre femmes et hommes est inscrit dans le préambule de la constitution **ET CE, MALGRÉ DES LUTTES DE LONGUE DATE** et un arsenal juridique existant déjà sur cette question ?

Signez la pétition en ligne : <http://www.mesopinions.com/Egalite-des-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes---Maintenant---petition-petitions-f17bf-287632fc01d27bbb2fc073e0fea.html>

AUJOURD'HUI EN 2011, LES FEMMES GAGNENT TOUJOURS MOINS QUE LES HOMMES !

→ Les femmes gagnent **27 %** de moins que les hommes, tous temps de travail confondus.

→ L'écart est de **19 %** pour les temps complets ; ils passent à **10 %** à poste et à expérience équivalents.

→ Majoritaires parmi les bas salaires, les femmes représentent **80 %** des travailleurs pauvres.

► de recourir à la négociation obligatoire dans les branches professionnelles et dans les entreprises. Une contribution financière de ces dernières « pourra » être instituée, si nécessaire, pour les entreprises qui n'auraient pas ouvert de **négoce**.

Et aujourd'hui ?
En novembre 2010, le gouvernement passe en force pour voter sa loi inique sur les retraites. Cette loi acte un nouveau pas en arrière sur l'égalité professionnelle en **reportant au 31 décembre 2011 l'obligation pour les entreprises de signer un accord**. « Les entreprises d'au moins 50 salariés qui ne seront pas couvertes par un accord ou, à défaut d'accord, par les objectifs et mesures constituant le plan d'action défini dans les rapports » de situation comparée devront s'acquitter d'une sanction financière « pouvant » atteindre au maximum 1% de la masse salariale selon ce que décidera l'autorité administrative dans des conditions fixées par décret., « en fonction des efforts constatés dans l'entreprise ainsi que des motifs de sa défaillance quant au respect des obligations » !

À l'évidence, l'obligation de résultats si chère au président de la République et au patronat ne s'applique pas à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes !

En quelques dates, l'égalité salariale dans les textes :
Cinq lois sur le thème de l'égalité professionnelle ont été votées mais il n'y a toujours pas de sanction définie en cas de non respect des objectifs :
En 1972, la loi réaffirme en le précisant le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les travaux de valeur égale.
En 1983, la loi impose aux entreprises de plus de 50 salariés d'établir un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes et d'en débattre au comité d'entreprise ; la même année, la France ratifie la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En 2001, la loi actualise et renforce celle de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre : la négociation collective annuelle sur les objectifs et les mesures dans le domaine de l'égalité professionnelle et le calendrier du rapport de situation comparée. Les syndicats peuvent attaquer en justice pour délit d'intrave si aucune négociation n'est entreprise.
En 2004, un accord signé entre les syndicats et le MEDEF envisage des actions de rattrapage des salaires.
En 2006, une nouvelle loi sur l'égalité professionnelle est adoptée, prévoyant de supprimer les écarts de rémunération entre hommes et femmes **avant la fin de l'année 2010** et enjoint

← suite page 4

TÉMOIGNAGE DE SOPHIE, EMPLOYÉE DE COMMERCE

Après une période de chômage, j'ai retrouvé un emploi à temps partiel dont le nombre d'heures varie entre 78 et 100 heures par mois dans un centre commercial de la région parisienne.

Chaque jour les horaires sont différents, cela se transforme en une course très fatigante. Il arrive parfois qu'entre la période de travail matinal et celle de la soirée je n'ai pas le temps de rentrer chez moi. Ce qui se traduit par de très longues journées hors de mon domicile.

Quant au salaire il varie entre 900 et 1100€ par mois. Le gouvernement parle de réduction du chômage, mais à quel prix. Pour nombre de salariées du commerce, les conditions de travail et les salaires sont précaires. Nous ne pouvons pas continuer à vivre comme cela.

J'ai un Bac+2 et je veux juste un travail à temps plein et la reconnaissance de ce type d'emploi avec le salaire adéquat.

TÉMOIGNAGE DE MAYLIS, AIDE À DOMICILE

Je suis aide à domicile chez des personnes âgées. J'aime mon travail, j'aime les relations avec elles. J'interviens entre 1h et 3h chez la même personne et mon amplitude de travail est souvent de 7h45 à 20h. Je fais jusqu'à 6 interventions par jour ; ainsi je reste souvent dans ma voiture pour grignoter un casse-croûte. Ce sont des semaines avec une amplitude qui va de 20h à 60 h. Nous avons un salaire fixe de 940€ net correspondant à 130h par mois même si certains mois nous faisons 150h (la différence est cumulée... et sera payée... à la fin de l'année !). Pour le moment, je demande que toutes les heures faites soient payées le mois en cours avec les heures supplémentaires ou complémentaires incluses, de même que les kilomètres entre toutes les interventions. Pour l'association qui nous emploie, nous sommes à disposition la veille pour le lendemain ce qui ajoute au stress. Nous laissons les personnes âgées seules chez elle jusqu'au lendemain, c'est une angoisse pour moi de les savoir isolées et cela ajoute à ma fatigue (mal au dos, au bras, parfois mauvais sommeil). Nous sommes indispensables au fonctionnement de la société : il faut qu'on soit reconnue et que le salaire nous encourage. Le salaire doit considérer l'usure et la fatigue morale de notre métier.

TÉMOIGNAGE DE DANIELLE, OUVRIÈRE DE L'ÉLECTRONIQUE

Je suis dans une société d'électronique en sous traitement. Après presque 6 années d'intérim « non choisies » dans d'autres entreprises, j'ai eu un CDD de 4 mois qui devait se transformer en CDI à la fin de l'année 2010. Mais la société a voulu changer d'avis et me reproposer un CDD de 3 mois avec embauche à la clé (mais je n'ose y croire). J'ai 34 ans d'expérience dans ce domaine (militaire, aérospatiale, aéronautique). J'ai par chance, en tant que femme, l'avantage de ne pas avoir été cantonnée dans la fabrication de cartes électroniques, réservée aux femmes pour la minutie que ce travail exige. J'ai appris le câblage filaire qui est plutôt pour les hommes (travail considéré comme plus physique). D'ailleurs les femmes que je rencontre dans mes missions ont plus de mal à trouver un travail mieux payé. Elles ont souvent travaillé dans de grosses sociétés comme ALCATEL ou THALES, et sont restées des années sur un même poste et ont subi un licenciement après des années d'ancienneté. Je suis polyvalente (contrôleuse, câbleuse filaire et circuits). Je travaille sur différents postes à la fois selon l'urgence des livraisons au client. Je gagne 2000€ brut par mois. Les autres femmes, non polyvalentes gagnent 1700€ brut. Par contre les hommes qui, eux, ne sont pas polyvalents, obtiennent des salaires de 2100 à 2400€ brut pour les mêmes années d'expérience. Dans l'électronique il y a la féminisation des postes.

TÉMOIGNAGE DE LEÏLA, AGENT D'ENTRETIEN

Je travaille 13h par semaine ! La même société de nettoyage me fait travailler à 2 endroits différents chaque matin pour le ménage des bureaux: 1h dans le quartier voisin et 1 h dans une banque de mon quartier. J'ai 35 minutes entre les 2, mais parfois j'arrive en retard à la banque parce que je dépends des bus. Je fais quelques heures chez un particulier en plus. Je cherche, je cherche mais ça ne suffit pas et 1h dans chaque chantier ça ne suffit pas, il faut faire très vite. Je gagne 265€ par mois. J'aimerais bien un travail fixe pour mieux m'organiser avec les enfants, mais je ne trouve pas. C'est un travail dur : il faut le reconnaître (il faut aller vite pourvu qu'au 2ème chantier ils ne se plaignent pas). Parfois j'ai mal au dos mais il ne faut pas se plaindre ...

POURQUOI LE TRAVAIL DES FEMMES VAUT-IL MOINS QUE CELUI DES HOMMES ?

Les femmes sont majoritaires parmi les smicards, majoritaires parmi ceux qui gagnent moins que le Smic (travailleurs pauvres), majoritaires encore parmi les travailleurs à temps partiel. Une majorité de femmes salariées est cantonnée au bas de l'échelle salariale. Déjà, les lois en vigueur ne sont pas appliquées et les entreprises ne sont pas sanctionnées. Mais plus encore, ces lois ne s'attaquent que partiellement au problème de l'inégalité salariale. Dans les faits le travail que fournissent les femmes n'est pas considéré comme ayant une valeur égale à celui des hommes et donc le salaire ne l'est pas non plus.

BAS SALAIRES DES MÉTIERS « FÉMINISÉS » : NOYAU DUR DE L'INÉGALITÉ SALARIALE

Les femmes salariées sont concentrées dans des secteurs d'activité « féminisés » où la main d'œuvre est très mal payée. D'après les stéréotypes bien répandus, Elles « assument naturellement » des tâches comme l'accompagnement des enfants, la cuisine, le ménage, le repassage, les soins, toutes ces activités qui font appel à la qualité d'écoute, au relationnel, à la souplesse, au sens de l'organisation, à la minutie...

La réalité est que les vendeuses, les caissières, les secrétaires, les assistantes maternelles, les cantinières, les aides soignantes, les infirmières, les animatrices, les hôtesses d'accueil, les travailleuses dans l'aide à la personne, les ouvrières du textile, de l'agroalimentaire, de l'électronique, de l'automobile, les femmes de ménage dans l'hôtellerie et le nettoyage industriel... toutes ces femmes exercent de vrais métiers ! Leurs métiers sont dévalorisés, elles sont donc sous-payées !

LA PRÉCARITÉ DOMINE DANS LES MÉTIERS « FÉMINISÉS »

17,3 % des actifs sont employés à temps partiel, ce qui représente 4,4 million de personnes. Environ 80 % sont des femmes.

Plus d'un million de salariées à temps partiel déclare vouloir travailler davantage. Ce taux est plus élevé chez les ouvrières et les employées. Et pour toutes les autres qui ne semblent pas le désirer, c'est compte tenu des conditions de travail qu'elles subissent et des salaires dérisoires dont elles disposent et aussi du fait des difficultés que cela entraînerait, notamment en termes de garde des enfants.

Les politiques ultra-libérales menées par le gouvernement ont aggravé la précarité et par voie de conséquence, les inégalités : progression du sous-emploi, développement des contrats atypiques qui concernent majoritairement les femmes. Et tous les secteurs sont touchés ; le privé (industries du textile de luxe, commerce, nettoyage, services à la personne, etc.) comme le public ou le domaine associatif (santé, éducation, maternelles, crèches, social...) où elles font face aux réductions drastiques des budgets, aux suppressions massives de postes et au démantèlement des statuts !

LA PÉNIBILITÉ DES MÉTIERS « FÉMINISÉS » EST INVISIBLE !

Toujours selon les idées reçues, ces métiers sont présentés comme moins fatigants physiquement. Pourtant la réalité nous montre que les femmes représentent 58% des cas pour les troubles musculo-squelettiques ! Les métiers « féminisés » ont une pénibilité cachée, elle aussi non reconnue, et qui n'est donc pas prise en considération par le salaire. Le travail des caissières est épuisant, avec ses gestes répétitifs qui leur esquintent le dos, comme celui des femmes de ménage qui travaillent penchées. Les vendeuses sont toujours debout et en contact permanent avec la clientèle. L'accompagnement des personnes malades implique de les porter. Dans le commerce, les travailleuses transportent des caisses et des palettes. Les ouvrières de l'électronique, de l'agroalimentaire ont des cadences infernales pour exécuter des gestes précis nécessitant beaucoup de concentration. Et que dire des agents administratifs qui doivent être toujours disponibles et souriantes, toute la journée, et répondre à toutes les demandes. Disponibilité encore pour celles qui accueillent les enfants ou qui s'occupent des personnes âgées et qui doivent savoir gérer leurs émotions, seules face à des situations difficiles. Tous ces métiers sont exercés dans le stress, avec très peu d'autonomie, et sans ou avec peu de possibilités d'évolution de carrière. Toutes ces femmes galèrent, cumulant parfois plusieurs employeurs (temps partiel oblige) : stress, conditions de travail qui se dégradent, horaires décalés ou morcelés, journées à rallonge auxquelles s'ajoutent, il faut le rappeler, les temps de trajet entre deux missions non payés !

Ça suffit !

Nous voulons l'égalité des salaires
entre les femmes et les hommes ...
maintenant !